

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 27 juin 2018**

---

Communication n° 12/06.2018

Objet: Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite au vœu exprimé par la commission de gestion en juin 2017 et au souhait de la commission des finances, nous avons mandaté deux experts pour analyser la situation de la Commune de Saint-Prex auprès de la CIP et d'étudier la possibilité de rejoindre une autre institution de prévoyance.

Par souci du secret professionnelle, la CIP n'a pas accepté de transmettre aux prénommés toutes les données individuelles des collaborateurs. Bien que lacunaires, les renseignements obtenus ont été retravaillés par nos mandataires, afin de pouvoir les utiliser dans leurs calculs.

Parmi différents éléments, les prénommés ont, entre autres, contrôlé le coût exigé par la CIP pour sortir de la caisse. N'ayant pas eu accès à toutes les informations, les prénommés n'ont pas été en mesure de contrôler que le coût exigé par la CIP pour sortir de la caisse est exact. Toutefois, ils attestent que la méthode de calcul appliquée correspond en tous points à l'application du règlement sur la liquidation partielle.

L'introduction du nouveau plan de prévoyance décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire de septembre 2017, la baisse du taux technique et la baisse des prestations et l'augmentation des cotisations devrait permettre à la caisse de maintenir l'équilibre financier à long terme.

En conclusions, les mandataires sont d'avis qu'une sortie de la CIP au 31 décembre 2019 ne semble pas appropriée. Une nouvelle étude pourrait être entreprise en 2020-2021 pour analyser l'évolution de la Caisse. Les résultats de cette étude ont été présentés à la commission des finances en mars dernier.

Depuis lors, les délégués des employeurs et des assurés de la CIP se sont réunis le 14 juin dernier à Payerne. A cette occasion, le Conseil d'administration a annoncé une performance nette de 7,9%, résultat qui peut être qualifié de très bon. La forte progression des marchés d'actions explique en grande partie les bonnes performances globales de l'année.

Le degré de couverture de la Caisse passe de 70,8% au 31 décembre 2016 à 71,6% au 31 décembre 2017. Il est ainsi toujours supérieur au taux de 64,2% fixé par le chemin de recapitalisation.

La Municipalité

Saint-Prex, le 27 juin 2018/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini au 079 446.34.35 ou à M<sup>me</sup> Carine Tinguely au 079 354 15 83*